



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

RAPPORT ANNUEL 2020

COMMISSION D'EXPERTS « ABUS SEXUELS DANS LE CONTEXTE ECCLÉSIAL »



COMMISSION D'EXPERTS « ABUS SEXUELS DANS LE CONTEXTE ECCLÉSIAL »

La commission d'experts conseille la Conférence des évêques suisses sur les aspects psychologique, juridique, social, moral, théologique et de politique ecclésiale des abus sexuels, ainsi que dans les relations publiques nécessaires. Elle suit l'évolution de la problématique à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église et indique les mesures à prendre.

La commission coordonne les travaux des personnes ou des services chargés de la prévention dans les différents diocèses et effectue un contrôle régulier de la qualité des activités menées dans le contexte ecclésial dans le domaine de la prévention contre les abus sexuels. Ses membres sont aussi actifs dans la formation initiale et continue. Ils peuvent également être consultés par les institutions et instances ecclésiales. La commission coordonne l'activité des commissions d'experts diocésaines et interdiocésaines, organise des rencontres et des colloques permettant une formation continue et des échanges fructueux.

Membres

Toni Brühlmann, président, psychothérapeute ASP

Mgr Joseph M. Bonnemain, secrétaire, vicaire épiscopal et président du Tribunal ecclésiastique diocésain de Coire

Beat Altenbach SJ, formateur et expert en spiritualité et exercices ignatiens et chargé de la pastorale vocationnelle des Jésuites en Suisse

Mgr Urban Federer, couvent d'Einsiedeln

Jacques Nuoffer, psychologue

Beryl Niedermann, avocate, juge au tribunal administratif cantonal de Zurich et présidente de la commission de recours de la corporation catholique-romaine de Zurich

Marco Villa, juge

Eva Zimmermann, psychologue spécialiste de la psychothérapie FSP

Adresse postale :

Commission d'experts de la CES

« Abus sexuels dans le contexte ecclésial »

Secrétariat, Mgr Joseph M. Bonnemain

Hirschengraben 66,

8001 Zurich

Activités

Étude globale sur les abus sexuels commis dans le contexte ecclésial en Suisse

La commission d'experts a entrepris, comme l'en a mandatée la CES, diverses autres clarifications pour trouver, dans une première étape, les membres d'un conseil scientifique – constitué principalement d'historiens. Il s'agissait de déterminer le cadre et l'ampleur d'un projet-pilote ainsi que la teneur d'une convention à passer entre les scientifiques et les trois institutions responsables, à savoir la CES, l'USM et la RKZ.

Création d'un groupe de travail « Directives d'indemnisation »

Les « Directives de la Conférence des évêques suisses et de l'Union des Supérieurs Majeurs religieux de Suisse relatives aux abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et prescrits » du 30.6.2016, ainsi que la convention entre les trois bailleurs de fonds (CES, VOS'USM, RKZ) qui règle les conditions des indemnisations, sont valables jusqu'en juillet 2021. La CECAR et le groupe SAPEC ont, à de nombreuses reprises, défendu l'idée d'un montant forfaitaire unique pour toutes les victimes (versement d'indemnisation). Un groupe de travail « Directives d'indemnisation » a été constitué pour une éventuelle révision des documents de base ; il se compose de Mgr Urban Federer (CES), Abbé Père Peter von Sury (VOS'USM) et Daniel Kosch (RKZ), sous la coordination de Mgr Joseph M. Bonnemain. Le groupe de travail a rencontré toutes les personnes concernées (présidente-s des CED, représentants de la CECAR et du groupe SAPEC, présidente de la commission

d'indemnisation). D'autres réunions du groupe de travail ont abouti à une version révisée des directives, laquelle a été soumise pour adoption aux trois bailleuses de fonds. On peut partir de l'idée que les documents révisés entreront en vigueur au printemps 2021.

Journée annuelle des commissions d'experts diocésaines du 9 décembre 2020

La journée des commissions d'experts diocésaines a pu se tenir en présentiel juste avant les mesures plus restrictives imposées par le Conseil fédéral pour lutter contre le coronavirus. La conférencière du matin, Mme Brigitte Tag, professeure de droit pénal à la faculté de droit de l'Université de Zurich, a expliqué, dans son premier exposé, la situation juridique du droit pénal suisse en matière de délits sexuels (code pénal suisse CP) ; sa seconde conférence a présenté « Le règlement pour la protection du harcèlement sexuel à l'Université de Zurich (RSB) » auquel elle a largement contribué. Elle est présidente de la commission correspondante.

L'orateur de l'après-midi était Mgr Joseph M. Bonnemain. Dans une première partie, il a cité le code en vigueur dans le droit canon sur les « abus sexuels », qu'il a complété de diverses dispositions relatives à la violence sexuelle à l'encontre des enfants et des mineurs que la Congrégation pour la doctrine de la foi a édictées. Dans une seconde partie, il a présenté un projet de normes diocésaines pénales possibles dans ce domaine (introduction, bases légales, domaine de validité et entrée en vigueur, peines pour chaque délit), qui a été discuté ensuite en groupes par les participants, avec brève présentation des résultats.

Indemnisations des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et prescrits

À la mi-octobre 2020, la présidente de la commission d'indemnisation a signalé que l'argent du fonds ne suffirait vraisemblablement pas pour l'année suivante et a sollicité une quatrième réalimentation du fonds. La commission d'experts a donc déposé, fin octobre, auprès des trois organes bailleurs du fonds (CES, RKZ, VOS'USM) une nouvelle demande de réapprovisionnement à hauteur de 500'000 CHF. Ceux-ci ont réagi positivement et effectué divers versements encore avant la fin de l'année sur le compte du fonds, ce qui permet d'assurer, pour une année encore, un traitement systématique et rapide de toutes les demandes d'indemnisation déposées par les commissions d'experts diocésaines et la CECAR.

Plaque commémorative en souvenir des victimes d'abus sexuels commis par des représentants de l'Église

Une manifestation en souvenir des victimes d'abus sexuels s'est déroulée dans le diocèse de Sion, le samedi 22.2.2020. Une plaque commémorative a été posée dans une chapelle de la commune de Monthey. L'évêque de Sion, Mgr Jean-Marie Lovey, était présent, tout comme des membres du groupe SAPEC.

<https://www.cath.ch/newsf/abus-sexuels-en-valais-une-ceremonie-pour-dire-plus-jamais-ca/>

<http://www.rro.ch/mobile14/newsdetail/?state=limit,cat&id=106345&nxt=106344&pre=106340&cnt=7&cell=view-10>

Deux nouveaux membres dans la commission d'experts

Mme Beryl Niedermann, juge au tribunal administratif cantonal de Zurich et présidente de la commission de recours de la corporation catholique-romaine de Zurich a bien commencé sa fonction de nouvelle membre de la commission d'experts – après sa nomination en décembre 2019. Deux autres personnes sont également nouvelles dans la commission, à savoir Mgr Urban Federer, abbé du couvent d'Einsiedeln et représentant intérimaire de la CES à la place de Mgr Charles Morerod, ainsi que Mme Regula Schwager, psychothérapeute et co-directrice du service de consultation et d'information Castagna.

Nouveau membre de la commission d'indemnisation et démission

Christian Zürni, pédopsychiatre très expérimenté, a été nouvellement nommé à la commission d'indemnisation en remplacement du professeur Daniel Hell. Fabian Berz, responsable des ressources humaines du diocèse de Bâle jusqu'à juin/juillet 2020, a donné sa démission pour la fin novembre à cause de son départ à la retraite. Au vu des éventuelles modifications des « directives d'indemnisation », la commission d'experts attend encore pour chercher une personne susceptible de lui succéder.